
Avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter à l'égard du second projet de règlement no 2012-06 intitulé : « *Règlement n° 2012-06 modifiant le règlement de zonage 2000-08* ».

Conformément aux articles 132 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 9 juillet 2012, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté par résolution le second projet modifié du règlement n° 2012-06 intitulé : « *Règlement n° 2012-06 modifiant le règlement de zonage 2000-08* ».

Les objets sont :

- 1) de ne plus permettre les abris à bateau sur la rive et le littoral et de favoriser les élévateurs à bateau en remplacement;
- 2) de revoir les dispositions concernant les bâtiments accessoires afin de mieux répondre aux besoins des particuliers;
- 3) de revoir la portée de définition de l'expression « bâtiment agricole » pour mieux répondre aux besoins des particuliers;
- 4) de revoir la classification des usages pour mieux circonscrire les usages secondaires liés à l'agriculture;

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande, peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Canton de Hatley, ce 10 juillet 2012

Paul Conway
Adjoint à la direction